MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2021 : « DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 260 722 $ POUR LES TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, D'AQUEDUC AINSI QUE LA CHAUSSÉE DANS LA RUE BÉDARD »

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2021 : « DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 260 722 $ POUR LES TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, D'AQUEDUC AINSI QUE LA CHAUSSÉE DANS LA RUE BÉDARD » LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE VINGTIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 21E JOUR DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

_____

Secrétaire-trésorière